

Rapport du Président

Séance Publique des jeudi 11
et vendredi 12 décembre 2008

Service instructeur

6^{ème} Commission - N° CG-2008-5-6-8

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2009



**CO14 – RIVIERES, LACS, BARRAGES ET MILIEUX HUMIDES
Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (P.I.M.)**

Résumé : Le Département gère un ensemble de rivières, barrages et zones humides et offre aux syndicats mixtes un appui technique de l'amont à l'aval des projets. Il y consacrera en 2009 un effort d'investissement à hauteur de 7 300 000 € en autorisations de programme.

Les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de cette politique s'élèvent quant à eux à 5 450 000 €.

En fonctionnement, la dépense sera de 842 000 €, par ailleurs, une recette de 1 535 000 € est attendue en retour pour l'ensemble du budget Rivières, Lacs, Barrages, Milieux Humides et le Système d'Information Géographique.

Pour le PIM, dont le bilan de l'exercice 2007 présenté en annexe 2 est pratiquement à l'équilibre avec un chiffre d'affaires en hausse, un réajustement moyen des tarifs des prestations en 2009 vous est proposé avec une augmentation de 5 %.

Orientations départementales sur les Lacs et Rivières

Le Département effectue le suivi des syndicats mixtes de rivières, élabore la programmation de ces syndicats et réalise directement, au moyen du Parc d'Intervention en Matériel (PIM-Travaux), les différents travaux d'entretien courant et de réparations sur les cours d'eau et barrages.

Le Département assure également, à la demande des syndicats mixtes, la maîtrise d'ouvrage de la plupart des travaux réalisés sur les cours d'eau et l'intégralité de ceux réalisés sur les barrages.

C014 - 1 : Aménagement de rivières - Travaux sous maîtrise d'ouvrage Départementale (4 500 000 € AP et 3 200 000 € en CP)

Cette rubrique regroupe tous les travaux en rivière effectués en maîtrise d'ouvrage départementale dont une grande partie est réalisée pour le compte des syndicats mixtes fluviaux.

1. État d'avancement

Le programme 2007 est à ce jour réalisé à 75 % les programmes antérieurs étant pratiquement soldés. Pour le programme 2008, le taux de réalisation est de 20 % à la fin octobre. Les nombreuses formalités administratives nécessaires pour la Police de l'Eau entraînent globalement des procédures allant de 4 mois à 2 ans suivant les projets, ce qui explique que le programme de l'année en cours se réalise principalement l'année suivante.

L'autorisation de programme globale de 2008 s'est élevée à 5 800 000 € et est affectée à 96 %.

2. Prévision pluriannuelle

Suite aux crues importantes et répétées auxquelles nous assistons actuellement qui pourraient être liées au dérèglement climatique, de nombreuses communes, comme DIDENHEIM, BRUNSTATT, FISLIS ont demandé au Département de renforcer ou de créer des ouvrages de protection. Cette recrudescence de demandes maintiendra un volume important de travaux dans les années à venir (4 500 000 €/an).

Des travaux importants, tels la déviation de l'Ill vers le Canal à MULHOUSE, ou encore les travaux de déviation des cours d'eau du Bassin Versant Oriental du Sundgau arrivent également à maturité et constitueront des sources de dépenses importantes dans les 3 années à venir (6 000 000 €).

Enfin, la création de petits bassins de retenue des eaux d'orage entraînera également une dépense importante dans les prochaines années. Actuellement nous avons étudié 70 projets de ce type, situés principalement dans le Sundgau, représentant un investissement total de 12 000 000 €.

A plus long terme, il conviendra également d'étudier la possibilité de créer un grand champ d'inondation après la confluence de la Doller vers la Hardt, qui pourrait représenter à lui seul une dépense de 10 000 000 € mais dont la réalisation ne se fera pas dans les cinq prochaines années.

3. Inscription 2009

Il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 4 500 000 € en 2009. Compte tenu des engagements antérieurs non soldés et de l'échéancier prévisible des paiements, une inscription en crédits de paiement de 3 200 000 € est proposée pour 2009, sachant que 600 000 € de travaux sont réalisés chaque année en interne par le PIM.

4. Recettes

Ces travaux sont préfinancés par le Département, qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Ils bénéficient de subventions de l'Etat dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels, estimées à 500 000 € en 2009. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse finance également certains projets de renaturation que le Département réalise pour le compte de tiers.

Les syndicats mixtes de rivières reversent également au Département leur quote part sur les travaux effectués par le Département pour leur compte, ce qui génèrera une recette prévisible de 500 000 € en 2009.

C014 – 2 : Aménagement de rivières - Subventions (AP 800 000 € ; CP 400 000 €)

1. Prévision et inscription 2009

Deux syndicats intercommunaux choisissent habituellement de garder la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux, de même que certaines communes ou communautés de communes réalisant des bassins de rétention des eaux d'orage. Ils bénéficient alors d'une subvention, pour les travaux d'aménagement de rivières, de renaturation ou pour la création des bassins de rétention des eaux d'orage.

Cette ligne permet également de subventionner les syndicats mixtes pour les acquisitions foncières nécessaires aux travaux d'aménagement de rivières ou pour l'acquisition de bords de rivière et de zones humides.

A ce titre, une autorisation de programme de 600 000 € était disponible en 2008 et a été affectée à hauteur de 65 %.

Pour 2009, il vous est proposé une autorisation de programme globale de 800 000 € et des crédits de paiement pour 400 000 €, afin de tenir compte des projets de bassins de rétention qui sont en attente dans le Sundgau et du projet de substitution des pompages en rivière par des prélèvements en nappe sur la Lauch.

2. Classification des critères d'aides

Dans le cadre de la démarche qualité engagée pour la gestion des subventions d'investissement aux communes et aux EPCI, il est apparu nécessaire de préciser les critères d'éligibilité des dossiers ainsi que le mode de calcul du montant subventionnable lorsque d'autres financeurs interviennent.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les travaux d'aménagement de rivières, de zones humides et de bassins de rétention entrepris par :

- des communes
- des EPCI
- des associations

Seuls les travaux d'investissement sont éligibles, y compris les travaux de restauration d'ouvrage, ou des ripisylves et les acquisitions foncières associées. Les travaux d'entretien courant ne sont pas éligibles.

Les travaux doivent concerner des ouvrages publics ou des propriétés publiques pour être éligibles. Les travaux engagés par des collectivités ou des associations sur des terrains privés sont éligibles s'ils sont d'intérêt général.

Les travaux ne sont éligibles que s'ils bénéficient de toutes les autorisations administratives nécessaires, notamment au titre de la loi sur l'eau pour les travaux d'aménagement de rivières.

Les travaux éligibles sont les travaux d'aménagement de rivières, de restauration des zones humides ou de rétention des crues. A titres indicatif, les travaux suivants sont éligibles (liste non exhaustive) :

- seuils,
- digues,
- mur de rive,
- protection de berges,
- restauration de ripisylves,
- restauration ou aménagement de zones humides,
- bassin de rétention de crue,
- chenaux de délestage de crues, à l'exclusion des automatismes de vannes.

Les travaux sur les ponts ne sont pas éligibles car il s'agit d'un ouvrage de voirie.

Les travaux sur les étangs ne sont pas éligibles, sauf s'il s'agit de travaux de renaturation (aménagement de zone humide).

Les travaux hydrauliques ne sont éligibles qu'à condition qu'ils n'aggravent pas la situation en aval. La rétention des crues à l'amont sera toujours privilégiée et les travaux qui diminuent les surfaces des zones inondables ne sont éligibles que s'ils sont compensés par une rétention équivalente au volume soustrait, avec une forte fonctionnalité comparable.

Les travaux ne sont éligibles que s'ils sont cohérents avec l'aménagement d'ensemble du bassin versant. Cette cohérence sera analysée au regard du programme d'action du syndicat de rivière ou du GERPLAN du bassin versant concerné.

Les travaux doivent être conçus, dimensionnés et réalisés dans les règles de l'art pour être éligibles. Le Service Aménagement des Rivières du Département peut procéder à tous les calculs nécessaires à la vérification de cette conformité et, le cas échéant, demander au pétitionnaire de reprendre le projet pour qu'il soit éligible. Si le pétitionnaire refuse de reconsidérer son projet, les travaux ne seront pas éligibles aux aides du Département.

Les ouvrages de protection contre les crues ne sont éligibles que si leur dimensionnement permet une protection contre une crue centennale. Les travaux qui ne permettent pas d'atteindre seuls cet objectif, mais qui s'intègrent dans un programme d'action pluriannuel répondant à l'objectif de protection contre la crue centennale sont éligibles. Le pétitionnaire doit avoir délibéré valablement sur le programme pluriannuel pour que ce dernier soit pris en compte

Les travaux ne sont éligibles que s'ils sont respectueux de l'environnement et s'ils intègrent une logique de développement durable. Le service instructeur peut prendre l'attache de tout service du Conseil Général compétent en matière de développement durable pour étayer son analyse le cas échéant.

Calcul du montant de la subvention allouée

Le montant éligible est calculé en faisant la somme des travaux éligibles au regard des critères définis ci-dessus.

Le montant éligible est calculé hors taxes (HT).

Le montant retenu (assiette) est calculé en déduisant les aides des autres financeurs (ex. Agence de l'Eau, Etat, Europe).

$$\text{Montant retenu} = \text{montant éligible} - \text{aide des autres financeurs}$$

Le taux de subvention dépend du type de travaux et de l'ordre du cours d'eau :

- les bassins de rétention :

1. de plus de 100 000 m³ sont subventionnés à hauteur de 85 %
2. de moins de 100 000 m³ sont subventionnés à hauteur de 40 %

- les travaux d'aménagement de rivière ou de renaturation de milieux humides :

1. rivières de 1° et 2° ordre : taux de 70 %
2. rivières de 3° ordre : taux de 60 %
3. rivières de 4° ordre et zones humides : taux de 40 %

L'ordre des cours d'eau dépend de leur classification. La carte des cours d'eau du Haut Rhin et de leur ordre figure en annexe du présent rapport. Un cours d'eau qui n'est pas de 1°, de 2° ou de 3° ordre est de 4° ordre.

Versement des subventions

Si le demandeur a obtenu des aides d'autres financeurs, il doit transmettre le montant des aides reçues au service instructeur à l'appui de chaque demande de paiement. Le mode de calcul de la subvention payée au demandeur sur présentation de ces pièces justificatives est le même que pour le calcul initial :

$$\text{Montant subvention à verser} \\ = (\text{montant éligible sur factures} - \text{aides des autres financeurs}) \times \text{taux de subvention}$$

Le versement du solde de la subvention du Département ne peut intervenir tant que le solde des aides des autres financeurs n'est pas connu

C014 – 3 : Contribution du Département aux Syndicats Mixtes de Rivières (F 512 000 €)

La majeure partie des cours d'eau du Département est gérée par les Syndicats Mixtes de Rivières, dont le Département est membre. La cotisation annuelle du Département à ces différents Syndicats et au Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein s'élève pour l'année 2008 à 500 000 €.

Pour 2009, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif un montant prévisionnel global de 512 000 €.

C014 – 4 : Travaux et entretien sur les ouvrages hydrauliques départementaux et SIG (AP 2 000 000 € ; CP 1 850 000 € ; R 1 035 000 € ; F 842 000 €)

Le Département gère le Canal du Rhône au Rhin déclassé ainsi que 10 barrages du massif vosgien. Le barrage de la Lauch, encore propriété de l'Etat a fait l'objet en 2008 d'une concertation, avec ce dernier, portant sur la consolidation de l'ouvrage avant son transfert. Ce barrage nécessite en effet d'importants travaux de confortement chiffrés à 5 000 000 €.

Le Département est également très impliqué dans le développement du SIG.

A) Barrages départementaux, Canal du Rhône au Rhin déclassé et ouvrages hydrauliques

Etat d'avancement

Des Comités de Gestion suivent les programmes de travaux réalisés sur l'ensemble de ces ouvrages départementaux.

Depuis la reconstruction du barrage du Grand Neuweiher, d'un montant final de 2 020 000 €, cet ouvrage a montré durant sa première année d'exploitation un comportement tout à fait satisfaisant. Son inauguration a eu lieu le 24 octobre 2008.

L'ensemble des données mesurées sur les barrages ont été analysées par le bureau d'ingénierie I.S.L. de PARIS qui conclut que les comportements de tous les ouvrages sont satisfaisants.

Le chantier de l'EuroAirport s'est déroulé dans de bonnes conditions et dans les délais impartis, il reste à effectuer les aménagements environnementaux.

Prévision 2009

En 2009, pour les opérations de maintien en état du patrimoine hydraulique, paysager et écologique, et notamment les opérations de maintenance semi-lourde, il est prévu une AP de 1 600 000 € et des CP de 1 500 000 €.

Barrages

Une AP de 580 000 € est nécessaire pour les barrages en 2009 ainsi que 530 000 € en CP. Pour les travaux à réaliser en 2009 il convient de citer outre 30 000 € de travaux divers, la protection de berge en rive droite du déversoir de crues au barrage du lac du Ballon, estimée à 30 000 €, le renforcement du coursier du déversoir de crues du barrage du Petit Neuweiher, estimé à 35 000 € ainsi que la restauration des gardes corps du couronnement et du déversoir de crues au barrage de Kruth-Wildenstein, pour un montant prévisionnel de 70 000 €.

Il conviendra également de reprendre les études de risques principalement pour Kruth Wildenstein et Alfeld pour un montant estimatif de 80 000 €.

Conformément à la convention de transfert des barrages domaniaux, le barrage de la Lauch verra en 2009 le lancement des études préalables et de l'APD pour les travaux de consolidation de cet ouvrage. Ces études sont estimées à 185 000 € et les premiers travaux à 100 000 €.

Canal du Rhône au Rhin déclassé

La reprise des écluses et la remise à niveau des chemins du Canal du Rhône au Rhin déclassé nécessiteraient 100 000 € d'investissement en 2009 en AP et en CP

Autres ouvrages hydrauliques

Une AP globale de 920 000 € est nécessaire pour ces ouvrages. En CP 200 000 € sont encore nécessaires pour la finition du chantier de l'EuroAirport concernant principalement les aménagements paysagers et environnementaux, 600 000 € sont nécessaires pour la poursuite de la déviation des eaux de l'Ill vers le bief de Niffer à MULHOUSE ainsi que des travaux de protection contre les crues à BOLLWILLER et 70 000 € sont consacrés à l'acquisition de matériel dont une nouvelle station de mesure de débits à SAUSHEIM et aux frais d'insertion pour l'ensemble des opérations.

Dépenses de fonctionnement

- 240 000 € de crédits de fonctionnement sont nécessaires afin d'assurer l'entretien courant des 10 barrages, les travaux de surveillance topographique, l'analyse et l'interprétation des données d'auscultation, pour couvrir les dépenses liées au soutien d'étiage de l'Ill avec la surveillance de la prise d'eau et du Canal de Huningue, pour l'entretien courant du Canal du Rhône au Rhin déclassé et la maintenance du réseau de stations de mesure de niveau des rivières.

Recettes : il est prévu 1 000 000 € de recettes au titre du fonds Barnier et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse concernant principalement les travaux de déviation du Liesbach et de la zone humide à l'EuroAirport ainsi que des chantiers de protection des agglomérations sur le reste du département.

B) Système d'Information Géographique

Plusieurs projets sont actuellement en cours tant au niveau régional avec la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL) que localement, dans le cadre de la mise en œuvre d'Infogéo 68.

Etat d'avancement

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin, une plate-forme centralisée permettant de mettre à la disposition de l'ensemble des partenaires du Département un véritable service d'information géographique, stockant l'ensemble des données sur un site central au Conseil Général est en service depuis juin 2007, tant sur Intranet que sur Internet.

Ce site permet également à l'ensemble des Haut-Rhinois d'accéder aux données du Département grâce à un site Internet (Infogéo 68), qui à ce jour a déjà totalisé 120 000 visites.

Nous avons également acquis en 2007 et 2008 une licence libératoire pour les données IGN concernant l'ensemble des données cadastrales, une orthophoto hivernale sur les secteurs les plus urbanisés du département avec une précision de 20 cm ainsi qu'une orthophoto à une précision de 30 cm sur l'ensemble du département. Nous avons poursuivi l'acquisition, en liaison avec les syndicats fluviaux, de levés topographiques lasers aéroportés permettant de faire des Modèles Numériques de Terrain (MNT). Ces modèles sont indispensables pour la correction des PPRI, mais servent également aux voiries et aux réseaux divers.

Propositions pour 2009

La poursuite des levés topographiques laser aéroportés ainsi que l'acquisition de couches générales au niveau départemental nécessite 270 000 € de crédits de paiement en investissement.

La mise en place de la 3 D sur notre site internet nécessitera environ 50 000 € de dépenses d'investissement.

En ce qui concerne CIGAL, une inscription est à prévoir pour couvrir les frais du chargé de mission embauché par cette structure et pour lequel nous participons à hauteur de 30 % pour un montant de 15 000 € en fonctionnement. En investissement, nous participons avec CIGAL à l'acquisition d'une couche de données d'occupation des sols. Notre quote part pour ces acquisitions est estimée à 30 000 € en 2009.

En fonctionnement, le SIG nécessite des travaux de maintenance et de mise à jour estimés à 75 000 € par an.

En recette, 35 000 € sont attendus de la Région et du Département du Bas-Rhin, le Haut-Rhin ayant fait réaliser pour le compte des trois collectivités le lever orthophotoplan de la région.

Je vous propose donc d'inscrire au total en investissement pour le SIG départemental, 400 000 € en AP, 350 000 € en CP et 90 000 € en fonctionnement.

C014 - 5 : Total

Au total 7 300 000 € d'AP et 5 450 000 € de CP sont à inscrire en investissement et 842 000 € en fonctionnement sur l'exercice 2009 pour la réalisation de la politique menée en matière d'eaux de surface, de barrages et de SIG.

Une recette globale de 1 535 000 € est attendue pour l'ensemble du budget Eaux de surface et barrages.

C014 – 6 : Parc d'Intervention en Matériel - Travaux

1. Bilan financier de l'exercice 2007

Le bilan de la gestion analytique du Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (PIM) joint en annexe 2 laisse apparaître un déficit de 30 000 € en 2007 pour un chiffre d'affaires de 695 161 €. Le Département représente donc 5 % du chiffre d'affaire. L'équilibre n'a pas été atteint, mais le redressement est significatif par rapport à 2006 (baisse de 50 % du déficit). Ce résultat a été obtenu grâce à une hausse des heures vendues (+ 7 % par rapport à 2006) et des recettes (+ 12,5 %), malgré une hausse des dépenses (+ 6,3 %).

Par ailleurs, le PIM dispose à présent d'une base de données permettant de comparer ses interventions par rapport au privé. Sur une première année de suivi, on peut estimer que le coût des travaux réalisés par le PIM est d'environ 10 % en dessous des prix moyens pratiqués par les entreprises du même secteur d'activité.

2. Bilan de l'exercice 2008 (à la fin septembre)

Avec un carnet de commande plein, l'activité du Parc en terme d'heures est soutenue.

En investissement le remplacement de la pelle sur pneus incendiée, l'acquisition d'une mini-pelle sur chenilles et d'un godet de curage inclinable ont été réalisés pour un montant de 211 841,50 € TTC.

En fonctionnement, les heures réalisées sur les neuf premiers mois sont en hausse d'environ 30 % par rapport à celles de 2007 à la même époque essentiellement due à l'intense activité du chantier de l'EuroAirport qui a mobilisé un bon nombre de nos engins. Les recettes prévisionnelles et les dépenses sont en hausse d'environ 25 %. Compte tenu de ces éléments, le bilan devrait être excédentaire sur l'exercice 2008.

3. Perspectives 2009

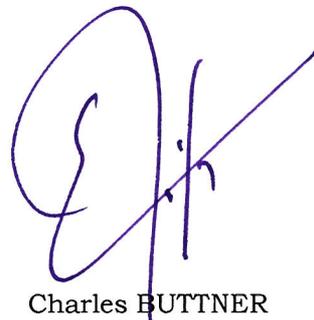
Les perspectives de travaux pour 2009 restent stables.

En investissement, afin de poursuivre notre politique de renouvellement de matériels, une autorisation de programme de 150 000 € est à prévoir avec une inscription équivalente de crédits de paiement, principalement pour l'acquisition d'un camion de chantier 4 x 4 19 tonnes avec bi-benne, d'une remorque de 8 tonnes de charge utile pour les transferts de la mini-pelle et de pièces lourdes ainsi que la vérification réglementaire des cuves de carburant du dépôt de MULHOUSE.

Tarifcation 2009

Pour 2009, je vous propose de réajuster les tarifs du PIM - Travaux, avec effet au 1^{er} janvier 2009 sur la base d'une augmentation de 5 % selon l'annexe 3 de tarifs jointe, sachant que l'augmentation de l'indice TP 03 pour les douze derniers mois connus est de 7,29 %. Cette augmentation reste donc sensiblement inférieure à l'évolution générale des prix de marché nous concernant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
20	205	61	C014	C01	SIG	350 000,00 €
20	2031	61	C014	C01	Etudes Hydrologiques	80 000,00 €
23	23153	61	C014	C01	Tx Hydrauliques sur ouvrages departementaux	885 000,00 €
20	2033	61	C014	C01	Frais d'insertion	30 000,00 €
20	2188	61	C014	C01	Acquisition de matériel	40 000,00 €
21	2153	61	C014	C01	Tx de maintenance semi lourde	465 000,00 €
204	20414	61	C014	C01	ARC ARM ARSU COMMUNES	300 000,00 €
204	20415	61	C014	C01	ARC ARM ARSU SM	50 000,00 €
204	2042	61	C014	C01	ARC ARM ARSU ASSOCIATIONS	50 000,00 €
4541101	45411	01	C014	C01	TX/CPT DE TIERS RIVIERES	3 200 000,00 €
	AP		7 300 000,00		TOTAL INVESTISSEMENT C014	5 450 000,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
65	65734	61	C014		cigal	20 000,00 €
65	6561	61	C014		Cotisations Syndicats Mixtes	512 000,00 €
						532 000,00 €
Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
011	61558	61	C014	C01	Ouvrages Hydrauliques Entretien materiel	15 000,00 €
011	617	61	C014	C01	Etudes Hydrologiques	33 000,00 €
011	6156	61	C014	C01	Ouvrages Hydrauliques Maintenance	52 000,00 €
011	61521	61	C014	C01	Ouvrages Hydrauliques Entretien de terrain	7 000,00 €
011	61523	61	C014	C01	Ouvrages Hydrauliques Entretien de voies et réseaux	105 000,00 €
011	61522	61	C014	C01	Ouvrages Hydrauliques Entretien de batiments	6 000,00 €
011	6231	61	C014	C01	Annonces et insertions Barrages	3 000,00 €
011	611	61	C014	C01	Contrats de prestations de services avec des entreprises	10 000,00 €
011	6156	61	C014	C01	SIG Maintenance	75 000,00 €
011	62268	61	C014	C01	Indémnités honoraires	1 000,00 €
011	6135	61	C014	C01	Location de matériel	3 000,00 €
						310 000,00 €
					TOTAL FONCTIONNEMENT C014	842 000,00 €

RECETTES

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
13	1312	61	C014	C01	Part.Région sur vue aérienne à 50cm	17 777,94 €
13	1313	61	C014	C01	Part.Dpt67 sur vue aérienne à 50cm	17 777,94 €
4541201	45412	01	C014	C01	cote part des Syndicats Mixtes (Rivières)	500 000,00 €
13	023	61	C014	C01	Subvention ETAT	1 000 000,00 €
					TOTAL RECETTES C014	1 535 555,88 €

Conseil Général
Haut-Rhin 

**PARC D 'INTERVENTION
EN MATERIEL / TRAVAUX**

**COMPTE RENDU DE GESTION
Exercice 2007**

Septembre 2008

COMPTE RENDU DE GESTION POUR L'EXERCICE 2007

A - SITUATION DU PARC AU 31 DECEMBRE 2007

1 - Personnel :

1 Responsable du Parc : LAUGEL Raymond

à Mulhouse :

1 Responsable opérationnel : VIELLARD Christian
1 Adjoint administratif principal : PIERRE Brigitte
1 Mécanicien-motoriste : REISSER Daniel
(contrôleur de travaux)

7 Conducteurs d'engins dont :

1 ouvrier compagnon niveau III : HASENFRATZ Etienne
2 ouvriers professionnels niveau II : BEN JABBOUR Ahmed
: SAN JUAN Roland
1 adjoint technique de 2^{ème} classe : ROMBAUX Franck
1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe : MARTIN Raphaël
1 adjoint technique de 2^{ème} classe : REEB André
1 agent de maîtrise territorial : LEY Pascal

2 – Engins :

- 4 Pelles hydrauliques sur chenilles :
 - 1 modèle LIEBHERR R 912 HDSL Litronic
 - 2 modèles LIEBHERR R 904 Standard Litronic 17
 - 1 modèle LIEBHERR R 914 HSDL
- 1 Pelle hydraulique sur pneus modèle LIEBHERR A 316
- 1 Chargeuse sur pneus modèle LIEBHERR L 510
- 1 Tracteur RENAULT 954 MI avec débroussailleuse ROUSSEAU 7000 PLUS + débroussailleuse ROUSSEAU 5400 PL
- 1 Tractopelle KRAMER à 4 roues motrices
- 1 Bateau faucardeur GIBEAUX
- 1 Bateau faucardeur d'occasion Broveco
- 1 Tracto-porteur MAHLER Multrac avec trois broyeurs
- 1 Broyeur de branches

3 – Véhicules :

- Légers :**
- 1 Véhicule tout-terrain de type Défender 110 TDI LAND ROVER
 - 1 Véhicule tout-terrain de type Défender 110 avec citerne de carburant
 - 1 Fourgon atelier PEUGEOT Boxer diesel
 - 1 Remorque à bateau
 - 1 Remorque plateau à ridelles IFOR WILLIAMS
- Lourds :**
- 1 Tracteur routier de type RENAULT VI C 300.19 4x4 avec semi-remorque plateau KAISER
 - 1 Camion 19 tonnes de type RENAULT VI G 290 avec tri-benne LOHR et grue auxiliaire ATLAS
 - 1 Camion 26 tonnes de type RENAULT Kerax 420 – 6x4 avec bi-benne et grue hydraulique AMCO VEBA 828 S

B – ACTIVITE DU PARC EN 2007

L'activité globale du Parc peut s'apprécier selon l'indice d'occupation du personnel (graphe page 4) :

° Bilan :

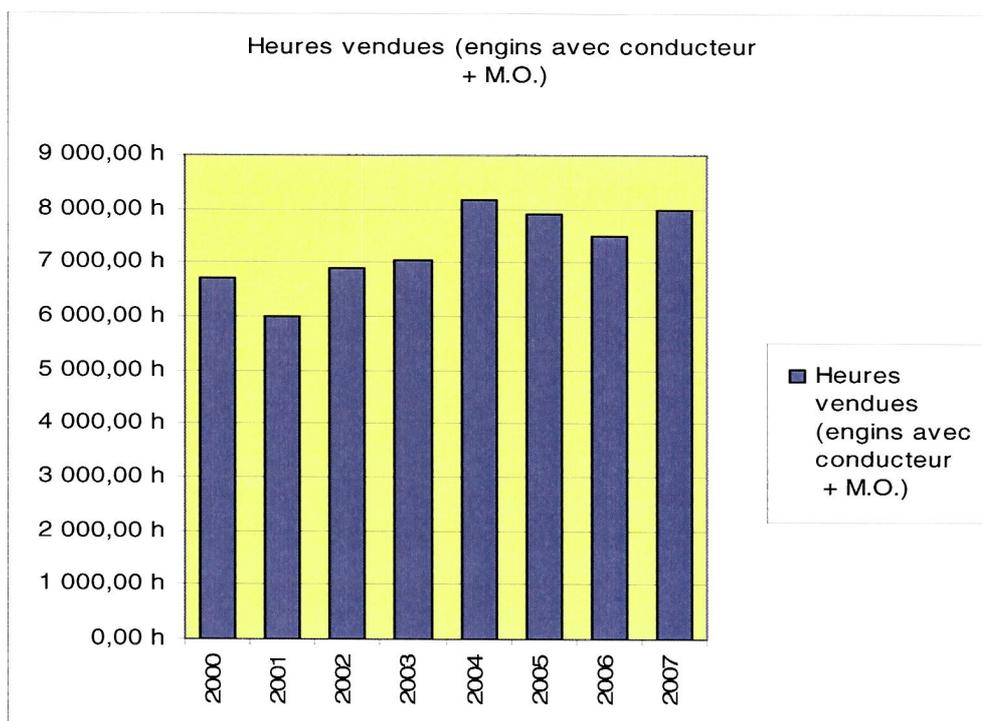
7996 heures ont été facturées en 2007 y compris la mise à disposition de la main-d'œuvre contre 7490 heures en 2006, soit une hausse de 6,8 %.

Ce résultat positif n'a pas permis d'atteindre l'équilibre en 2007 (déficit d'environ 30 000 € pour un chiffre d'affaires de 695 161 €, soit environ 5 %), mais le redressement est significatif par rapport à 2006 (baisse du déficit de 50 %). Ce déficit résiduel est lié à l'augmentation des carburants et des matériels de remplacement. C'est pourquoi, il vous est proposé pour 2009 une augmentation des tarifs de 5 %.

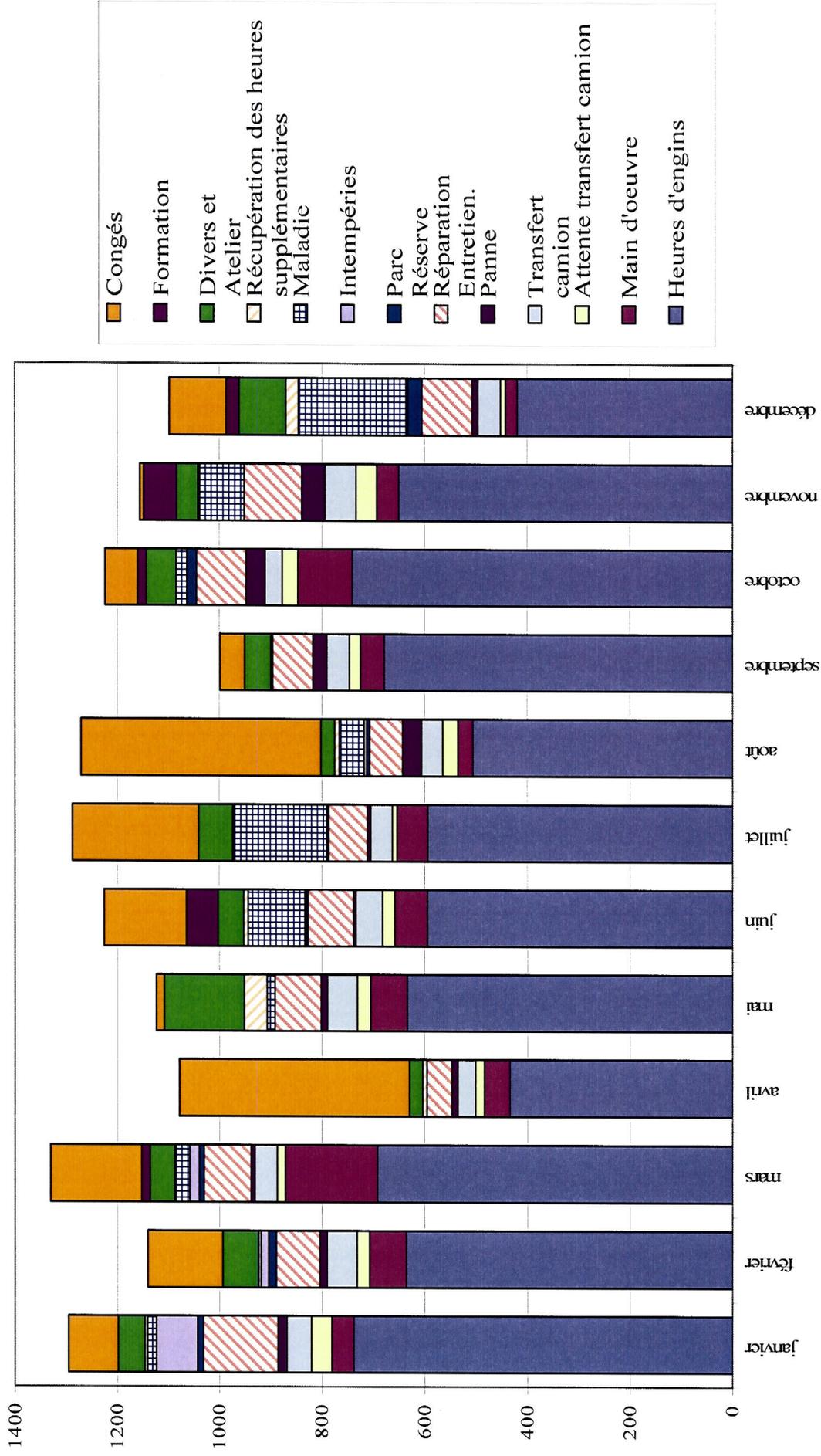
Par ailleurs, le PIM dispose à présent d'une base de données permettant de comparer ses interventions par rapport au privé. Sur une première année de suivi, on peut estimer la compétitivité du PIM à environ 10 % en dessous des prix moyens pratiqués par les entreprises du même secteur d'activité. Nous recherchons également en permanence :

- une optimisation des heures d'attente sur chantiers et une pré-programmation de ces derniers,
- une prévision continue de travaux à court et moyen terme en concertation avec nos différents partenaires (maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre).

Globalement l'activité du Parc est soutenue comme le montre le diagramme pluriannuel ci-dessous.



Activité du PIM en 2007

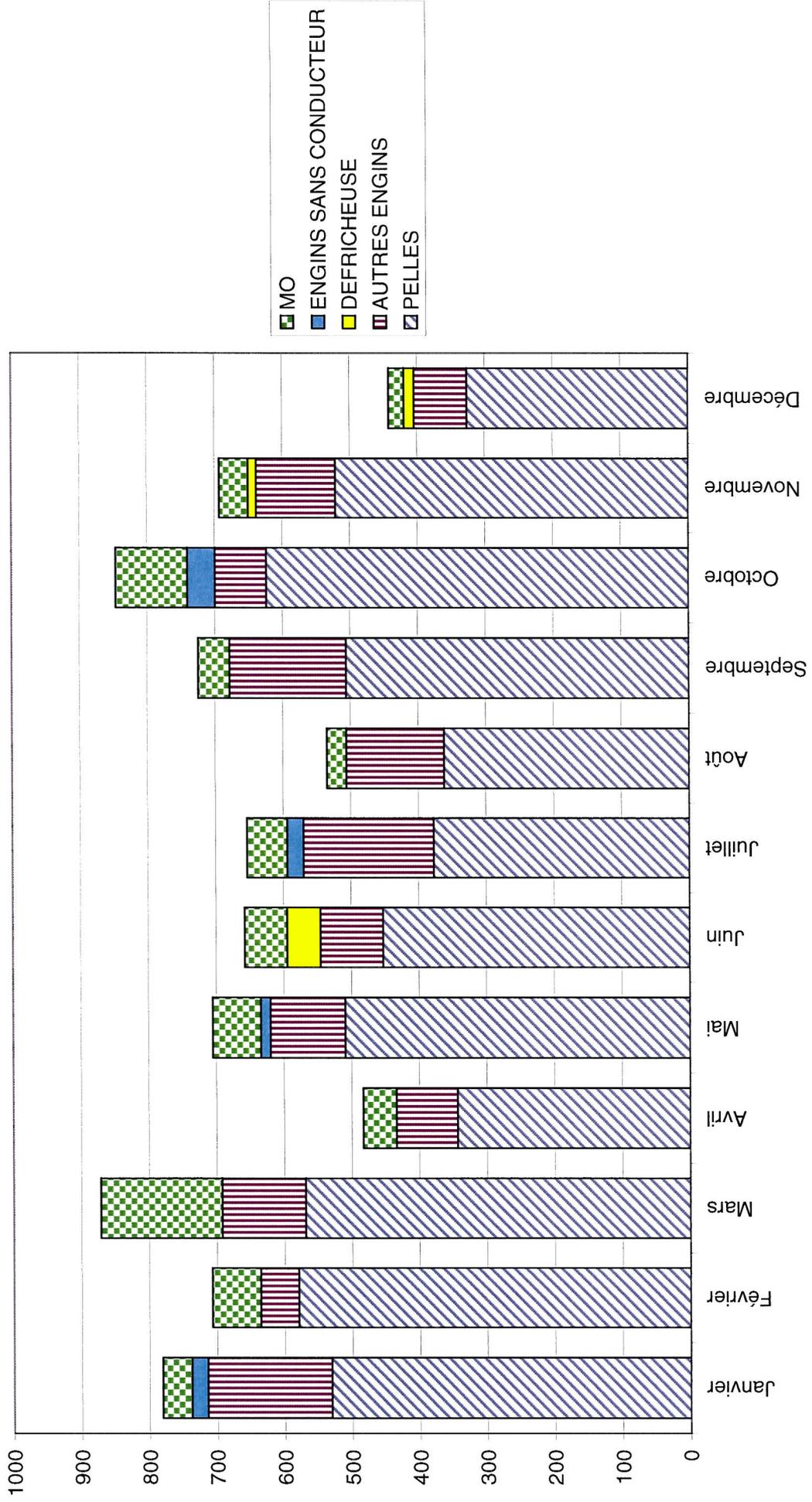


L'activité des engins s'évalue sur la base des heures facturées (tableau et graphique pages 6 et 7) :

- Engins de terrassement (pelles et chargeuse)
Les heures facturées s'établissent à 5702 heures contre 5537 en 2006, en hausse de 3 %. C'est l'activité principale du Parc.
- Autres engins de fauchage et de transport
Les heures facturées (hors défricheuse) s'établissent à 1435 heures contre 1167 en 2006, en hausse de 23 %. C'est la deuxième activité du Parc.
- Matériel de défrichement lourd
Les heures facturées pour le matériel de défrichement lourd s'établissent à 76 heures en baisse par rapport à 2006 (- 35 %), notamment du fait de la quasi inexistence de l'activité rénovation pastorale et malgré le débroussaillage des digues de plaine. Le bilan de cette activité est négatif du fait des coûts d'entretien et de réparation.
- Matériel de fauchage
L'activité de cet engin s'établit à 365 heures en hausse par rapport à 2006 (+ 52 %) et reste déficitaire en particulier du fait des coûts d'entretien (usure) et des réparations (pannes).
- Main d'œuvre
Les heures de mise à disposition de main-d'œuvre seule s'établissent à 783 heures contre 668 en 2006.

Engins	Associations Foncières	Collectivités Locales	Département	Maîtrise d'ouvrage du Département	Syndicats Fluviaux	Divers (Etat, Associations)	Nombre d'heures facturées	Bilan horaire global
<u>I - Location d'engins avec conducteur</u>								
PELLE 17		117,00	43,00	264,00	327,50	249,00	1 000,50	
PELLE 18			2,00	808,00		32,00	842,00	
PELLE 19			107,00	341,50		17,50	466,00	
PELLE 20		23,00	255,00	350,00	32,00	103,00	763,00	
PELLE 21			594,00	680,00		22,00	1 296,00	
PELLE 22		31,00	222,50	795,50			1 049,00	
CHARGEUSE			16,00	224,00	45,50		285,50	
Sous-total pelles	-	171,00	1 239,50	3 463,00	405,00	423,50	5 702,00	5 702,00
BAT. FAUCARDEUR			11,50		13,00	8,00	32,50	
TRACTOPELLE				1,00			1,00	
DEBROUSSAILLEUSE			109,50	256,00			365,50	
BROYEUR NOREMAT							-	
CAMION RENAULT 2			103,50	224,00	39,50		367,00	
CAMION RENAULT 3		6,00	87,00	539,30	17,00	20,00	669,30	
Sous-total autres engins	-	6,00	311,50	1 020,30	69,50	28,00	1 435,30	7 137,30
DEFRICHEUSE MAHLER				76,00			76,00	
TOTAL I des heures d'engins	-	177,00	1 551,00	4 559,30	474,50	451,50	7 213,30	7 213,30
<u>II- Location d'engins sans conducteur</u>								
BROYEUR NOREMAT		13,00	3,00	62,00		25,00	103,00	
TOTAL I + II des heures d'engins facturées avec ou sans conducteurs	-	190,00	1 554,00	4 621,30	474,50	476,50	7 316,30	7 316,30
<u>III- Location de main-d'œuvre seule</u>								
		6,00	248,70	478,80	43,00	6,50	783,00	
TOTAL GENERAL DES HEURES FACTUREES	-	196,00	1 802,70	5 100,10	517,50	483,00	8 099,30	8 099,30
Part réalisée par maître d'ouvrage %	0,000%	2,420%	22,257%	62,970%	6,389%	5,963%	100,00%	

VENTILATION DES HEURES FACTUREES EN 2007 - PAR ENGINE



Le bilan annuel par engin distinguant le coût horaire réel ainsi que le tarif officiel est détaillé dans le tableau suivant :

2007	Tarif officiel /heure	Coût réel horaire	BILAN
Pelle 17	86,27 €	86,80 €	576,33 €
Pelle 18 + pince à bois + batteur Kenguru	86,27 €	105,63 €	-14 018,11 €
Pelle 19 + pince preneuse + batteur kolpac	86,27 €	115,13 €	-11 881,33 €
Pelle 20	86,27 €	91,03 €	-2 862,47 €
Pelle 21	86,27 €	88,02 €	3 168,80 €
Pelle 22	86,27 €	88,04 €	-697,53 €
Chargeuse	59,00 €	97,07 €	-10 859,94 €
Bateau faucardeur 2	97,65 €	82,49 €	492,56 €
Défricheuse MAHLER + broyeur	95,19 €	115,71 €	-1 193,92 €
Camion Renault 2 sans grue	58,80 €	66,77 €	-2 924,21 €
Camion Renault 3 avec grue	79,61 €	93,86 €	-15 233,81 €
Camion Renault 3 sans grue	61,50 €		
Débroussailleuse avec conducteur	77,18 €	103,75 €	-9 712,24 €
Broyeur de branches Noremat	18,32 €	37,26 €	-1 950,73 €
		Coût moyen par transfert	Bilan
Camion Renault 1+ semi-remorque		290,36 €	10 250,56 €

Il intègre les amortissements annuels ainsi que les dépenses lourdes (réparations, entretiens).

C - CONSOMMATION EN CARBURANT

1 - Consommation en gazole :

Le gazole est utilisé par les véhicules de liaison et de transport.

Les consommations respectives ont été les suivantes pour l'exercice 2007 :

- Camion Renault 1 et semi-remorque	:	6 152 l
- Camion Renault 2	:	2 575 l
- Camion Renault 3	:	6 862 l
- Land Rover 1	:	900 l
- Land Rover 2	:	2 887 l
- Fourgon Peugeot Boxer	:	903 l

soit une consommation totale de 20 279 litres.

Le stock au 31 décembre 2007 s'élevait à 2 080 litres.

2 - Consommation en fioul :

Les engins ont consommé respectivement :

52 904 l	:	pour les 6 pelles et la chargeuse
320 l	:	pour le tractopelle
102 l	:	pour le bateau faucardeur
2 278 l	:	pour le tracteur débroussailleuse
1 139 l	:	pour la défricheuse Mahler
249 l	:	pour le broyeur Noremat
5 120 l	:	pour le chauffage des locaux (bureaux et atelier)

soit une consommation totale de 62 112 litres.

Le stock au 31 décembre 2007 s'élevait à 8 442 litres (grand froid) et 6 300 litres (normal).

D - INVESTISSEMENTS REALISES EN 2007

a) Atelier

Aucune acquisition n'a été réalisée sur cet exercice.

b) Engins

Les acquisitions suivantes ont été réalisées sur cet exercice:

- un godet renforcé HD – 1,2 m3 pour la chargeuse sur pneus LIEBHERR L510 stéréo,
- un grappin de tri pour les pelles LIEBHERR R904 et A316,
- l'acquisition de pièces lourdes pour le compacteur KOLPAC.

c) Véhicules

Aucune acquisition n'a été réalisée sur cet exercice.

E - COMPTE RENDU FINANCIER

Les recettes théoriques d'exploitation s'élèvent à 695 161,39 €, en hausse de 12,5 % par rapport à 2006 (+ 77 191,84 €), et traduisent une activité soutenue durant toute l'année, qui se répartit de la manière suivante (graphes page 12) :

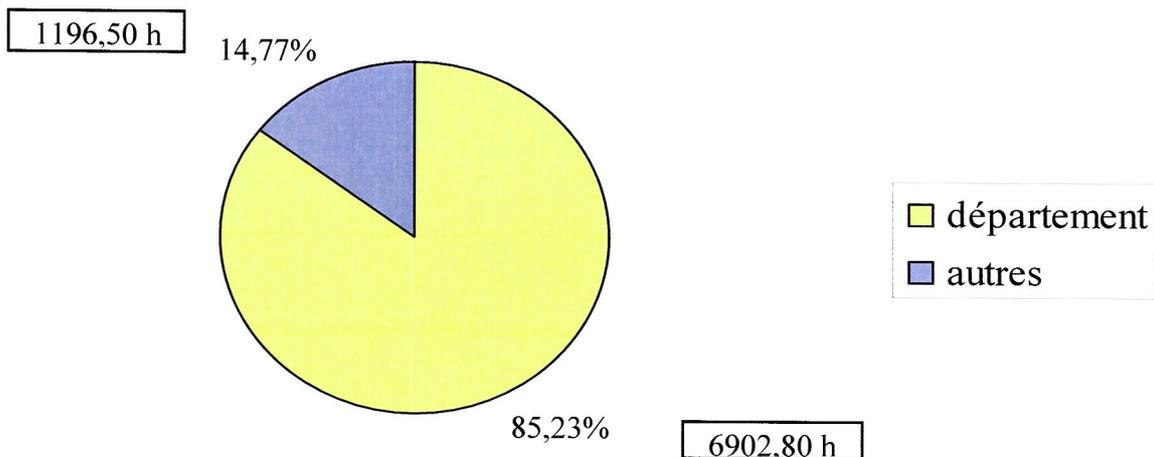
- 85 % de travaux en régie pour le Département,
- 15 % de travaux pour les autres collectivités.

Le bilan d'exploitation laisse apparaître un déficit de 29 847,89 €, les dépenses réelles (572 444 €) sont en hausse de 6,3 % par rapport à 2006 (pages 11 et 13).

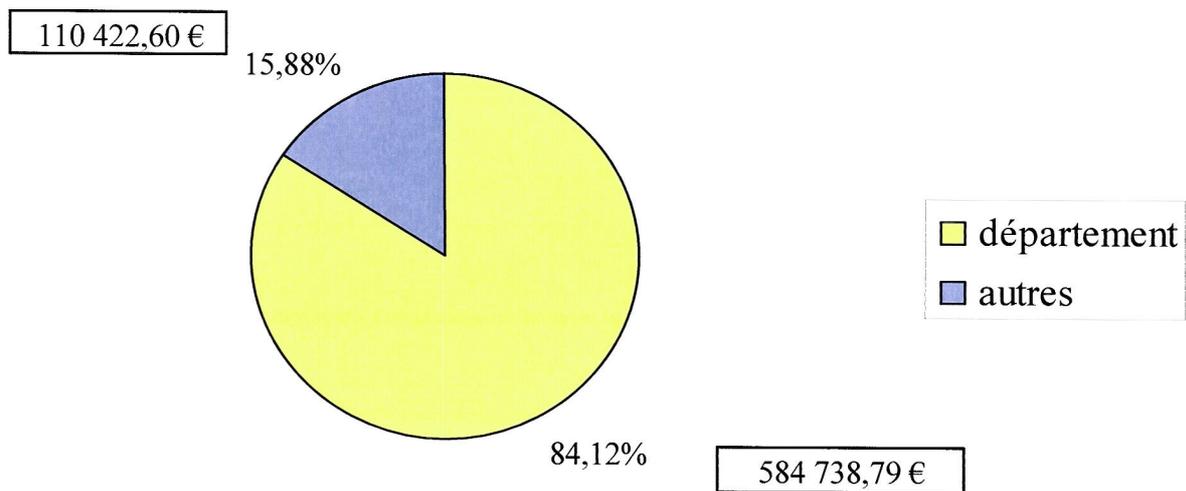
BILAN D'EXPLOITATION 2007

DEBIT				CREDIT	
			Par env.	Par nature	
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS				95 544,24	
17804	60612	Energie - Electricité	1 917,49		CREANCES SUR
18454	60632	Fournitures de petit équipement	39 893,51		
83018	6068	Fournitures de bureau	545,48		Collectivités
18461	60636	Habillement et vêtements de travail	1 324,99		
18468	60611	Eau et assainissement	283,57		
18469	60622	Carburant	47 254,93		STOCK FIN
18470	60621	Combustibles	4 324,27		D'EXERCICE 2007
61 - AUTRES CHARGES EXTERNES - SERVICES EXTERIEURS				40 347,98	
17425	6156	Maintenance - Loyers pour mat, outil et mobilier	152,85		PRODUIT DE
18275	6184	Formation	1 339,52		L'EXPLOITATION
18453	61521	Entretien de bâtiments	39,48		
18456	6135	Loyers pour matériel, outillage et mobilier	3 739,58		
18460	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	15 263,03		
18464	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	8 220,84		AUTRES
18484	616	Primes d'assurance	11 592,68		RECouvreMENTS
62 - AUTRES CHARGES EXTERNES - AUTRES SERVICES EXTERIEURS				42 192,89	
18284	6256	Frais de transport (marché)	59,80		
18988	6251	Frais de transport (paie)	42 133,09		
63 - IMPOTS - TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				4 778,58	
18305	6332	Cotisations versées au FNAL	611,00		RESULTATS ANTERIEURS
18306	6331	Cotisation transport	3 284,00		à l'exercice 2007
18314	6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	883,58		
64 - CHARGES DE PERSONNEL				389 580,51	
4341	6475	Honoraires médicaux et frais pharmaceutiques	1 058,94		
18274	6488	Tickets restaurants Hors marché (valeur faciale)	1 154,20		
18288	6451	Cotisations URSSAF	52 529,00		
18291	6453	Cotisations caisses de retraite	28 739,71		
18294	64832	Contribution au Fond Compens de cessation activité	418,00		
18301	64111	Rémunération principale personnel titulaire	153 050,34		
18302	64112	Supplément familial et indemnité de titulaires	3 421,07		
18304	64118	Autres indemnités personnel titulaire	22 615,15		
18310	64131	Rémunération personnel non titulaire	126 594,10		
TOTAL DEPENSES REELLES I				572 444,20	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS II				146 419,03	
18537	6811	Dotation aux amortissements	146 419,03		
STOCK FIN D'EXERCICE 2006 III				67 810,40	
TOTAUX I + II + III				786 673,63	
RESULTAT APRES EXERCICE 2007				159 119,64	
TOTAL €				945 793,27	TOTAL €
					945 793,27

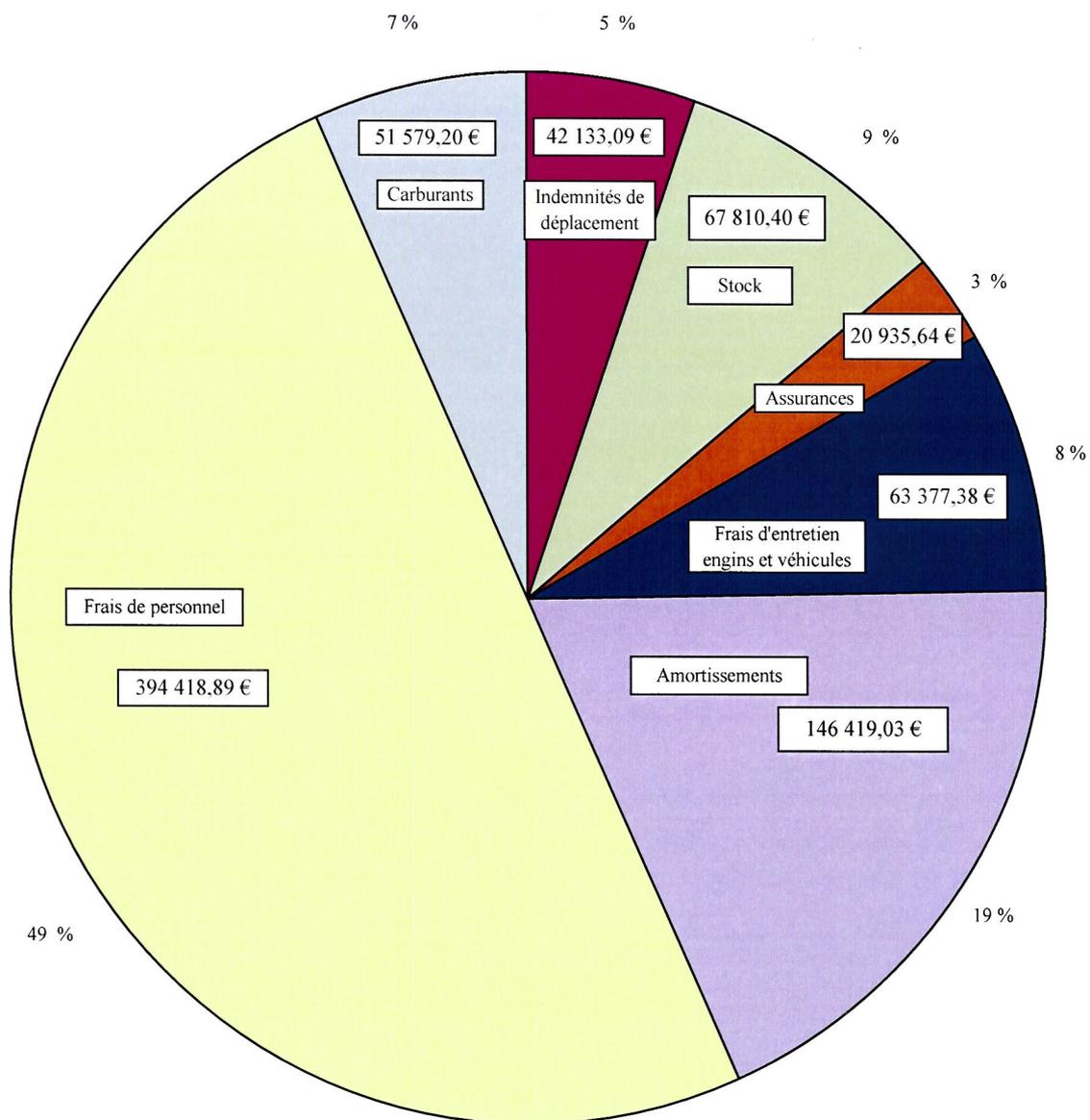
Répartition des heures facturées



Répartition en euros



**PIM - FONCTIONNEMENT - Ventilation des dépenses -
Exercice 2007**



Montant total des dépenses : 786 673,63 €
(dont 572 444,20 € de dépenses réelles)

■ Indemnités de déplacement et annexes	□ valeur stock 2006
■ Assurances et frais divers	■ Frais d'entretien des engins et véhicules
□ Amortissements des engins et véhicules	□ Frais de personnel
	□ Carburants et lubrifiants

TARIF DE LOCATION DU MATERIEL
à compter du 1er JANVIER 2009

<u>I - TARIF HORAIRE (hors frais de transfert)</u>	en Euros
1. PELLE hydraulique sur chenilles avec conducteur de puissance nominale supérieure à 100 CV	93,30
2. PELLE hydraulique sur pneus avec conducteur de puissance nominale supérieure à 100 CV	93,30
3. MINI PELLE hydraulique sur chenilles caoutchouc de 5 tonnes avec conducteur, de puissance 50 CV	65,00
Dispositions communes aux positions 1, 2 et 3 :	
- Plus-value pour travaux de dessouchage ou d'enrochements (pose, dépose, ou repose)	12 %
- Plus-value horaire pour travail avec le matériel de battage de pieux	26,60
4. CHARGEUSE sur pneus avec conducteur 4 roues motrices de puissance nominale 80 CV, godet 4 X 1 de 1,1 m ³	63,80
5. TRACTEUR avec DEBROUSSAILLEUSE Rousseau avec conducteur	83,50
6. BATEAU FAUCARDEUR avec conducteur	105,60
7. CAMION 26 Tonnes 6/4 avec conducteur	
a) avec bi-benne et grue télescopique	86,10
b) avec bi-benne	66,50
8. MATERIEL de défrichage lourd avec broyeur à axes verticaux ou à axe horizontal avec conducteur	108,15
9. MISE A DISPOSITION , y compris frais de déplacement :	
a) de conducteur d'engin (tarif appliqué pour toute mise à disposition ou immobilisation du conducteur d'engin à la demande du client ou de son maître d'œuvre)	45,20
b) de manœuvre	27,45
10. BROUYEUR A VEGETAUX autonome et mobile d'une puissance de 45 CV	19,80

II - TARIF DE TRANSFERT DES ENGIN

en Euros

1. Forfait au départ du Parc de MULHOUSE pour transfert de l'engin sur remorque à plateau :
 - a) **ZONE 1** : distance inférieure à 20 Kms 309,50
 - b) **ZONE 2** : distance de 20 à 40 Kms 406,75
 - c) **ZONE 3** : distance supérieure à 40 Kms 462,75

2. Forfait dans le cas d'un déplacement d'engin pour le compte du même client et dans un rayon de 5 Kms à partir du chantier précédent 50 % du tarif II.1

3. Forfait pour déplacement du bateau faucardeur et du broyeur à végétaux 50 % du tarif II.1

III - TARIF JOURNALIER

1. **TRACTEUR avec débroussailleuse Rousseau**
(hors transfert, conducteur et carburant) 353,65

CONDITIONS GENERALES DU TARIF :

- * Ce tarif s'entend net de taxes, le Parc n'étant pas assujetti à la TVA,
- * Les heures d'engins facturées n'intègrent pas le temps de transfert des engins, lorsque ce dernier est facturé selon le tarif II,
- * Le temps passé sur chantier au petit entretien courant journalier des engins n'est pas déduit des heures facturées, contrairement à celui correspondant aux pannes ou à l'entretien lourd,
- * Les heures d'immobilisation de l'engin et du conducteur sur site, dans l'attente des directives du client ou de son maître d'œuvre, de la livraison de matériaux ou pour les visites de chantier, seront facturées selon le barème I.9a correspondant aux seuls frais d'immobilisation du conducteur,
- * Un minimum journalier de 4 heures par chantier sera systématiquement facturé pour chaque engin immobilisé ainsi que pour les camions.